



Les " Bouexières " et " Bouessières " en Ille-et-Vilaine

Michel Cointat

► To cite this version:

Michel Cointat. Les " Bouexières " et " Bouessières " en Ille-et-Vilaine. *Revue forestière française*, 1982, 34 (3), pp.237-246. 10.4267/2042/21576 . hal-03423442

HAL Id: hal-03423442

<https://hal.science/hal-03423442>

Submitted on 10 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cette rubrique est dirigée par

J. MAZODIER

Ingénieur du G.R.E.F.
Chef du Bureau de l'Aménagement foncier
Ministère de l'Agriculture
Service des Forêts

1 ter, avenue de Lowendal
75007 PARIS

nature loisirs et forêt

LES " BOUEXIÈRES " ET " BOUESSIÈRES " EN ILLE-ET-VILAINE

M. COINTAT

Les noms de lieux-dits se terminant en *-ière* sont très nombreux en Ile-et-Vilaine. Dans le seul arrondissement de Fougères on en dénombre 564, dont 423 différents.

Le suffixe latin *-aria* a un sens collectif. Il est souvent associé à un nom d'homme : la " Pironnière ", le domaine de M. Piron, la " Hamelinière ", le domaine de M. Hamelin.

Le professeur G. Souillet a étudié ces toponymes dans les départements de l'Ouest. Ils remontent généralement au XI^e siècle.

Parmi les noms en *-ière*, les " Bouexières ", " Bouessières " sont relativement fréquents dans le département, ainsi que leurs dérivés : " Buis ", " Bouessay ", " Bouëxie ", etc.

Le dépouillement des lieux-dits⁽¹⁾ donne le relevé suivant pour l'ensemble de l'Ile-et-Vilaine⁽²⁾ :

19 Bouexière ⁽³⁾	3 Buis	1 Bouessellerie
3 Bouessière	6 Bouessay	1 Bouesselais
1 Boussièr	1 Bouessie	2 Boux
1 Boixière	1 Bouexie	2 Boussais
6 Boissière	1 Bouessix	1 Bousselais
		1 Bousserie

Au total, 50 lieux-dits dont la racine, sinon la même, est fort semblable.

(1) I.N.S.E.E. Inventaire des lieux-dits en Ile-et-Vilaine, 1946.

(2) Pour éviter toute contestation, nous avons volontairement laissé de côté, des toponymes voisins comme " Buisson ", " Buissonnière ", " Buissonnais ", etc., comme " Bosse ", " Bosserie ", " Bosselais ", etc., et comme " Brosse ", " Brousse ", " Brossais ", " Brossix ", " Broussil ", etc.

(3) Dont une commune : La-Bouexière.

Ce type de nom est d'ailleurs répandu un peu partout en France, le *Dictionnaire des Communes* mentionne :

28 Bussièrès	4 Buis	1 Bouessay
22 Boissières	1 Bouis	2 Boussy
8 Buxières	4 Bouix	1 Buxerette
4 Bouxières	1 Boux	1 Buxy
3 Boussières	1 Buisse	2 Buxerolles
1 Bouexière		
1 Buissière		

Les auteurs sont d'accord pour expliquer ces toponymes grâce au latin : *buxus* = le "Buis".

Buxaria = lieu peuplé de buis, soit "Buxaie", soit "Buxière".

Les différents suffixes : *Buxarium*, *Buxetum*, *Buxeta*, *Buxiacum*, *Buxellum*, *Buxea* expliquent les formes diverses des noms de lieux-dits ciselés par le temps à partir de la racine *buxus*.

L'affaire paraît donc simple. Toutefois quelques nuances apparaissent chez les uns et les autres :

- A. Longnon admet que certains noms, comme "Bouysson" ou "Busson", peuvent venir de "Buisson" « touffe d'arbres sauvages et épineux ».
- A. Dauzat pense que des noms d'hommes latins comme *Buxius*, *Buccius*, *Buttius* pourraient être à l'origine des "Boussay", "Boussy", "Bossay", "Boissy".

Le mot germanique *Busk* (bois) ou le nom d'homme germanique *Bosso* sembleraient également se retrouver dans "Bousse", "Boussange", "Boussenac".

• A. Vincent confirme l'origine *buxus* ; il note seulement que "Boisière" peut être un lieu couvert de bois.

Ces quelques notes subsidiaires ne mettent pas en cause l'unanimité parfaite qui règne autour de "Buxières", "Bouexières", "Bouessièrès", "Bouissières". Les scrupules sont minces et les pères de la toponymie française sont sereins.

*
* *

Et pourtant deux faits, en ce qui concerne l'Ille-et-Vilaine, viennent troubler cette explication :

- d'une part, le nom "Bouexière" semble plus concentré dans l'Ouest que dans le reste de la France. Ailleurs, il s'agit plutôt de "Bussièrès", "Buxières", ou "Boissières" ;
- d'autre part, le forestier sait que le buis n'existe pratiquement pas dans le département et qu'il semble n'y avoir jamais existé à l'état naturel et en peuplements.

Un buis remarquable, quelques sujets disséminés, importés et plantés existent toujours dans les jardins ou à certaines croisées de chemins. Cette présence peut expliquer certains toponymes : "le Grand buis", "la Croix au buis", "la Montagne au buis".

Mais comment admettre les noms en *-ière*, qui signifient "peuplements de buis", comment suivre l'imagination populaire toujours frappée par des faits simples mais caractéristiques, alors qu'il n'a pas existé a priori de peuplements de buis, de forêts de buis dans notre région.

Ces constatations ne pouvaient que renforcer notre scepticisme.

Nous avons donc posé la question au professeur G. Souillet. Voici sa réponse très complète et très intéressante, dont nous lui savons infiniment gré :

« Le problème des " Bouexière ", " Bussière ", etc. paraît en effet difficile à résoudre et vous avez fort bien formulé le paradoxe d'une espèce végétale dont la fécondité n'est que toponymique chez nous.

Déjà mon Maître Albert Dauzat, dans sa *Toponymie française* (1939), répertoriant les " Boissay ", " Boissière ", " Bussey " de la Beauce, exprimait un doute : ces noms de lieux ne représentent sûrement pas le buis, arbrisseau de montagne, mais le buisson, la broussaille. » (p. 63) et Michel Roblin, le spécialiste du *Terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque* (1961) abondait en ce sens : « *buxus*, bouis, buis désigne non seulement l'arbuste toujours vert..., mais toute espèce végétale touffue et de petite taille » (p. 53).

Il est vrai que A. Dauzat revenait plus tard sur cette interprétation et admettait la grande extension du buis dans notre toponymie.

C'est lui-même qui a rédigé l'article " Boissière " de son *Dictionnaire des noms de lieux de France* (Larousse)...

... Le problème n'est donc pas seulement du ressort de la toponymie mais de celui de la géologie, de la botanique et de l'archéologie.

Ouvrons la *Flore pratique* de Roger Blais, de bon aloi. Où trouve-t-on le buis ? Dans le Midi, où il se révèle indifférent à la nature physique du sol : il est donc d'origine méditerranéenne, comme le prouve le mot latin *buxus*, lui-même issu du grec *puksos*. Mais il a essaimé largement vers le Nord, là où il a trouvé pour se répandre des terrains calcaires bien exposés, comme vous l'avez signalé. Amplifiant le mouvement d'une autre espèce végétale, l'Érable de Montpellier, il s'est insinué par la vallée du Rhône et de la Saône d'une part, par le Périgord et le Poitou de l'autre, débordant dans le Bassin de Paris et le Jura.

On le trouve à peu près partout « à l'exception des régions montagneuses et siliceuses de Bretagne et du Cotentin », admet Roger Blais, qui ajoute — et la remarque est capitale — « l'aire du buis a sans doute été agrandie **autrefois par la culture** et on peut discuter de la spontanéité de telle ou telle station septentrionale ». Voilà où intervient l'archéologie, particulièrement dans notre péninsule. En breton *beuz*, " buis " (issu du latin *buxus*), suivi du suffixe collectif *-it* (emprunté au collectif latin *-etum*), a donné *ar veuzit* ou *ar vuzit* et en toponymie " Beuzit ", " Buzit ", " Veuzit ". Or la plupart de ces lieux ont livré des traces plus ou moins importantes de l'occupation romaine, ce qui semble prouver que le buis est, chez nous, un végétal importé par les Romains à la suite de l'occupation de l'Armorique. L'extension du buis, hors de son aire naturelle, est donc le résultat d'une volonté humaine. Habitude ornementale ; c'est possible. Peut-être faut-il y ajouter une raison économique, le buis étant un excellent bois de tournerie.

Voilà comment je vois le problème. Un dernier détail ; vous me dites que le buis n'existe pas en Bretagne. Je le croyais aussi lorsque j'ai découvert au sud de Rennes, non loin du Château de Bagatz (nom d'origine gauloise, à mon avis) où jaillit une source minérale aujourd'hui commercialisée, un bois de buis, véritable relique⁽⁴⁾. Je l'ai vu il y a quelques années, je ne crois pas qu'il ait disparu.

Cette explication est particulièrement séduisante. Elle est confirmée par de nombreux auteurs.

R. Courcelles précise que le buis est associé à des établissements gallo-romains en Mayenne. C.A. Picquemard écrit : « ... on a eu l'occasion de remarquer plusieurs fois la présence du buis et de ruines gallo-romaines dans des localités, qui, sous une forme ou une autre, portent un nom contenant une allusion à cette présence ». C'est aussi l'opinion de A.H. Dizerbo, ainsi que celle de H. des Abbayes dans sa *Flore récente du Massif Armorican*.

(4) Les buis ont au moins 3 à 4 mètres de hauteur.

Quant à M. de la Fouchardière, sa position est péremptoire : « Si l'on relevait toutes les stations de buis et que l'on les superpose avec la carte des voies romaines, l'on pourrait constater une coïncidence si troublante qu'il semble que les légions de César aient utilisé le buis de la même manière que le petit Poucet semait des cailloux pour retrouver son chemin ».

Bien entendu, ces déclarations concernent la Bretagne.

Elles expliquent probablement la présence de certains toponymes comme " Buis ", " Beuz ", " Boux ", qui évoquent un arbre exceptionnel par sa dimension ou sa rareté.

En revanche, elles ne répondent pas d'une manière satisfaisante à la notion de " peuplements de buis ". Or la grande majorité des lieux-dits évoquant soi-disant le *buxus* latin a un caractère collectif, dont le sens est différent d'arbre isolé ou même de touffe ornementale dans un parc ou un jardin. Le suffixe *-aria*, *-ière* est significatif : une sapinière, une pessière, sont au moins des boqueteaux suffisamment étendus pour marquer un paysage et avoir une valeur économique.

Dans ses *Remarques sur l'origine et la répartition du buis* (1962), A.H. Dizerbo est d'ailleurs troublé par l'histoire de cette espèce en Bretagne. Il déclare : « On ne peut qu'être surpris de la disproportion entre le nombre de lieux-dits et celui des localités botaniques... ».

Dans le Finistère, 48 noms de lieux, 8 stations à Buis. Dans les Côtes-du-Nord, respectivement 23 et 5 ; dans le Morbihan, 11 et 4.

Pour l'Ille-et-Vilaine, il faut citer les buis de Laillé, Bagatz (Guichen) et les haies de la route nationale à l'est de la Couyère d'après H. des Abbayes. En face, au moins 50 lieux-dits.

A.H. Dizerbo essaye d'expliquer cette situation par une régression de l'espèce⁽⁵⁾. Est-ce suffisant comme explication ?

Nous répondons par la négative. Ce sentiment vient de la comparaison avec d'autres espèces végétales. En créant un nom de lieu, le peuple se comporte de la même façon quelle que soit la situation. Il n'a pas de préférence pour le buis ou toute autre espèce. Son attention est attirée par un fait sûr parce qu'il est extraordinairement rare. Dans le premier cas, les toponymes sont fréquents. L'Ille-et-Vilaine est le " pays des fougères " à côté du " pays des prairies " (Normandie et Maine). Le mot " Fougères " revient souvent. Il en est de même dans notre département pour l'aulne (" Launay ", " Delaunay "), pour les boqueteaux en futaie de hêtres (" Touche "), etc.

Dans le deuxième cas, les noms de lieux-dits sont exceptionnels : le chêne vert (yeuse), l'if ou le houx.

Pour le buis, l'espèce est très rare et les toponymes sont nombreux. Il y a là une contradiction pour le moins troublante.

C'est pourquoi nous avons voulu en avoir le cœur net et examiner s'il n'y avait pas d'autres explications à ces " Bouexières ", " Bouessières " et dérivés.

*
* *

D'après L. Pardé, le genre *Buxus* comprend une vingtaine d'espèces « réparties dans le centre de l'Europe, la région méditerranéenne, les Indes occidentales, l'est de l'Asie et le centre de l'Amérique ».

(5) Cette régression n'est nullement démontrée, les forestiers connaissent l'extraordinaire pouvoir de rejet du buis, lors des enrésinements, même en Bretagne (Forêt de Coat-an-Noz).

Une seule espèce est spontanée en France : *Buxus sempervirens* L., buis toujours vert, petit arbre de 2 à 7 mètres de hauteur. Elle couvre dans notre pays « sauf dans le nord-ouest, de grandes étendues de forêts et de friches, sur les côteaux et montagnes calcaires ».

Mais le buis est un arbre curieux, capricieux, déroutant. Il est mal connu. Les botanistes sont généralement en désaccord sur son écologie et sur sa répartition géographique.

« La connaissance de la répartition du *Buxus sempervirens* à l'état spontané présente une difficulté particulière du fait que cet arbuste est, depuis l'Antiquité cultivé par l'Homme à trois titres : médical, ornemental, culturel... Les Gallo-romains le plantèrent autour des sources sacrées, et les Chrétiens l'ont cultivé ensuite dans le but d'en couper les branches qui sont bénites à la fête des Rameaux. De ce fait, de nombreuses stations isolées ont une origine humaine ; d'autres sont tout au plus subspontanées » (Lenoble et Broyer).

L'aire de végétation continue du buis est limitée en France aux versants des vallées de la Saône et du Rhône, au sud du Massif Central, et aux basses montagnes entourant la Méditerranée.

Ailleurs, le buis se rencontre dans des stations disjointes, essentiellement en Auvergne, dans les Pyrénées, en Haute-Marne, dans la Meuse.

« Le buis est regardé comme thermophile surtout dans ses stations disjointes presque toutes établies sur des collines calcaires à exposition sud. » (Lenoble et Broyer). Il est ce qu'on appelle un " calcicole thermique ".

Le calcaire pratiquement absent dans le Massif Armoricain explique pourquoi le buis n'est pratiquement pas spontané en Bretagne et très rare. Ses stations naturelles s'arrêtent aux calcaires de la Mayenne. Toutefois, il existe quelques exceptions par exemple à Mauves-sur-Loire (Loire-Atlantique) où il se contente de micaschistes.

Dans la forêt Coat-an-Noz, à Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord), le buis s'étend sur 80 hectares. Il est sûrement subspontané, et le canton appelé " Tossen ar Beuz " c'est-à-dire " la Butte des Buis " dans cette forêt ne peut faire l'objet d'aucune contestation.

En Bretagne « le buis est tantôt planté et se retrouve sur l'emplacement d'anciens jardins, tantôt subspontané à la suite d'anciennes cultures pouvant remonter à l'époque gallo-romaine, voire néolithique⁽⁶⁾, mais il est beaucoup plus rarement spontané. » (Dizerbo).

C'est tout ce que l'on peut affirmer sur le buis, du moins pour ce qui nous préoccupe dans cette étude, car le reste de l'écologie de ce sympathique arbuste fait partie du domaine de la controverse.

*
* *

Dans la garrigue méditerranéenne, le buis associé au chêne vert colonise des milliers d'hectares. Il n'est pas étonnant qu'Olivier de Serres parle de " Boussyères " pour désigner les buxeraies. Les " Bouysse ", " Bouyssas ", " Bouissado " sont nombreux dans le Midi. La signification est évidente bien que G. Plaisance insiste sur le fait qu'il peut y avoir confusion avec les dérivés de buisson et de bois.

(6) Cette hypothèse sur les cultures néolithiques est contestable. La migration du buis méditerranéen vers le Nord remonte vraisemblablement au temps des grandes glaciations. Il est douteux que les néolithiques armoricains aient pu connaître cette plante.

Dans la région d'Uzès, il y avait, il y a vingt ans, un buis exceptionnel de 7 mètres de hauteur et de 1 mètre de circonférence. On se trouve dans le pays du buis.

Dans l'Est de la France, en Haute-Marne par exemple, les stations à buis sont discontinues mais quand on en parcourt une, le buis généralement en sous-bois s'étend sur plusieurs dizaines d'hectares. Buxières-les-Froncles, près de Joinville possède une forêt communale où le buis est renommé. Chaque année les Haut-Marnais vont y chercher leur provision de "rameaux". La ville de Chaumont, lors de sa fête du "Grand Pardon", quand la Saint-Jean tombe un dimanche, y puise des charretées vertes pour décorer ses rues.

Là encore, il ne peut y avoir de doute. Dans la haute vallée de la Marne, Buxières-les Froncles, Buxereuilles, Bussièrès-les-Belmont, tirent leur origine du *buxus* latin.

Le problème est le même dans le Massif Central.

La situation est totalement différente dans les quatre départements de la région de Bretagne. Si le buis existe, il a été importé. C'est une plante exotique, en terme forestier. Sauf à Coat-an-Noz, il reste à l'état isolé. Il est exceptionnel.

Si les Romains ont apporté le buis dans notre région, ils ne l'ont fait que pour trois motifs : comme litière, comme bois de tournerie, comme plante ornementale.

Il y a peu de chances pour que le buis-litière ait été une raison suffisante, les ressources locales étant immenses : ajoncs, genêts, fougères, bruyères, etc.

Comme bois de tournerie, l'intérêt était plus grand. Michel Duval note pour le XVIII^e siècle : « le buis ne se rencontrait qu'à titre exceptionnel dans les sous-bois des forêts bretonnes (Carnoët). Dans ce bois dur on sculptait des cuillers richement incrustées, ou encore des tiges de binious, des fuseaux pour rouets et lits-clos. » Mais il ajoute prudemment « A défaut du buis qui était rare, le houx servait à la fabrication des fuseaux et des « houettes », ou petits socs de charrue ». Il est vrai que notre mot « boîte » vient du latin « Buxita » (objet en buis).

Cela signifie des peuplements exploités à longues révolutions. C'est peut-être l'origine des buis des forêts de Carnoët (Finistère) et de Coat-an-Noz (Côtes-du-Nord). C'est toutefois l'exception.

Le buis, plante ornementale est vraisemblablement la cause principale de l'implantation. Il reste alors cantonné autour des maisons et ne peut complètement expliquer toutes les bouexières et autres d'Ille-et-Vilaine et de Bretagne.

Si la nostalgie du pays est à l'origine de la présence du buis sur les terrains silicieux de l'ouest, les Romains ont sûrement amené dans leurs bagages d'autres plantes, comme les figuiers, amandiers, lauriers-roses, chênes verts, oliviers, etc. Une étude approfondie sur ce sujet serait intéressante, car ces espèces existent en Armorique.

Ces quelques considérations conduisent aux réflexions suivantes :

— dans le Midi, dans l'Est, dans le Centre et d'une manière générale dans les pays calcaires, la plupart des "Buxières", "Bussièrès" et leurs dérivés viennent de *buxus* : le buis ;

— en Bretagne, les toponymes simples comme "Buis", "Beuz", "Brux", désignent probablement le buis, mais les noms collectifs comme "Bouexières", "Bouessièrès", "Bouessay", etc. ont une origine plus complexe et ne rappellent pas forcément le buis.

*
* *

Alors, quelles sont les autres origines possibles ?

— Ou bien ces noms de lieux dérivent bien de *buxus*, mais *buxus* s'appliquait à une autre espèce végétale ;

— Ou bien ces toponymes proviennent d'un autre mot que *buxus*.

Autrefois, le buis pouvait désigner le houx ordinaire, qui est fréquent en forêt et dont le bois servait aux mêmes usages. Cette hypothèse ne semble pas pouvoir être retenue. Les " Houssaies ", " Houssières " sont bien marquées sur le terroir pour différencier le houx du buis.

Par contre la situation est plus délicate pour le petit houx (*Ruscus aculeatus*) qui existe également mais plus rarement. Valmont-Bomare, dans son *Dictionnaire d'Histoire naturelle* de 1793 parle du houx-frelon ou petit houx ou houx-fragon, ou buis-piquant. En breton, le fragon s'appelle " Bug " et le buis " Beuz ".

Au XVIII^e siècle en lisière de la forêt de Rennes, on fabriquait beaucoup de " Haguins ou Hayères ", petites balayettes en houx-fragon, pour récurer les bacs ou marmites.

Ces preuves sont cependant trop minces pour affirmer que *buxus* s'appliquait à une autre espèce végétale. Les autres significations du mot " Buis " ne peuvent également être acceptées :

— la " Buyse " ou " Buysse " était un bateau de pêche hollandais. Ce n'est sûrement pas cela au milieu des terres ;

— la " Buisse " ou " Bouisse " était un outil de tailleur pour rabattre les coutures. Ce n'est certainement pas l'explication adéquate ;

— la " Busserole " ou " Bousserole " est l'*arctostaphylos* ou raisin d'ours, éricacée qui ne végète pas dans nos contrées.

Il convient donc de chercher ailleurs, en dehors des mots *buxus* et " buis ".

Déjà, A. Dauzat, comme le rappelle le professeur G. Souillet, pensait à l'origine que certains de ces toponymes pouvaient provenir de buisson, broussaille.

Le mot " buisson " vient du bas latin "*boscione*", dérivant lui-même du latin "*boscus*", le bois. A l'origine, le buisson était un petit bois touffu, donc embroussaillé. Plus tard, il a pris la signification de broussaille.

Les noms de lieux avec " buisson " sont communs en Ile-et-Vilaine : 21 " Buisson ", 3 " Busson ", 3 " Buissonnière ", 1 " Buissonnais ", 2 " Bussonnais ".

Ces noms se distinguent nettement des " Bouexières ", mais les " Boissière ", " Buissière ", " Boussière " étaient peut-être, dans notre département jadis très forestier, d'anciens bosquets de taillis dense, s'opposant aux " Touche " boqueteaux de haute futaie.

Malgré les réticences postérieures de A. Dauzat, cette hypothèse est plausible.

Pierre Buffault, étudiant essentiellement la Beauce, va dans ce sens :

« ... des " Boinay ", " Bussay ", " Boissière ", venus du latin "*buxus*" signifiant buisson et " sûrement pas buis ". Cette signification est certaine pour la Beauce, mais le sens de *buxus* varie avec les régions. Dans le Briançonnais, où tant de terrains sont calcaires, *buxus*, buis, a donné les lieux-dits " Bouchière ", " Buissière ", " Boissière ", " de Buxeria ". »

Le mot germanique " Busch " = " le bosquet, le buisson " vient également à l'appui de cette hypothèse.

Une autre explication, si l'on en croit le D^r Jacques Lemoine pourrait apparaître avec le nom

du Hêtre, qui se dit en Allemand : *die Buche*, mais elle ne peut guère être retenue à cause de la prononciation " bourrré " qui élimine la filiation avec " Boussières ", ou " Bussières ".

Dans le règne végétal, nous n'avons pas trouvé d'autres solutions possibles. Nous laissons de côté, le patois limousin " *Bouija* " qui veut dire friche, de même que le vieux français " *Boué* " = bois préférant rattacher certains boissière ou buissière au buisson : *boscione* et *boscus*.

Enfin nous retiendrons une explication peut-être plus simple. La grande majorité des noms se terminant par le suffixe collectif *-ière*, et fort répandu en Ile-et-Vilaine, représente des noms d'hommes, des noms de propriétaires, soit germaniques soit latins, qui d'ailleurs se retrouvent souvent dans les noms de famille actuels de la région : Hamelin, Piron, Roussel, Hunaud, Hubaud, Renard, Morel, Loisel, etc.

Pour " Bouexière ", " Bouessière ", " Boixière ", la probabilité est donc en faveur d'une origine semblable. Il n'y a aucune raison qui s'oppose à une telle interprétation.

A. Dauzat s'est d'ailleurs posé la question de savoir si les " Boissy, Bossay, Boucey, Boussy ", ne viendraient pas d'un nom d'homme latin, et si les " Bousse, Boussange, Boussenac ", ne dériveraient pas d'un nom d'homme germanique.

Nous sommes également frappés par le fait qu'en Ile-et-Vilaine il s'agit surtout de " Bouexières " et " Bouessières ", alors que dans le reste de la France on a affaire à " Bussières, Boissières, Buxières, Bouxières ". Il existe là une différence caractéristique qui semble conforter l'idée que l'origine est autre et que si dans les pays calcaires le buis est bien l'explication, il faut trouver autre chose pour notre département.

Dans ce contexte, deux solutions peuvent être avancées :

- soit un nom d'homme latin du type : *Boetius* ou *Boecius* venant du grec *Boedios* (*Boetos* = avocat) ;
- soit un nom d'homme germanique du type : *Buôso* ou *Bosso* déformation du radical *Bos* (*Buaso*, *Buosi* = mauvais).

Cette longue analyse permet-elle de tirer des conclusions formelles. La rigueur scientifique n'autorise pas à aller jusque-là. Toutefois, il semble possible d'ajouter quelques présomptions aux différentes hypothèses, afin d'orienter des recherches ultérieures.

Un seul point nous paraît certain : le problème des " Bouexières " en Ile-et-Vilaine n'est pas aussi simple qu'on a pu le croire jusqu'à présent.

Il paraît incontestable que les toponymes simples comme " Buis ", " Beuz ", ou " Boux " viennent de la présence du buis importé par les Romains.

Par contre, la question n'est pas résolue pour les noms à suffixe collectif comme *-ière* et *-ais* ou *-ay*. Certains " Bussières " ou " Boixières " ou " Boussais " rappellent peut-être le buis, mais peut-être aussi un taillis dense et embroussaillé. Le toponymiste belge Albert Carnoy notait à la rubrique " Bossière " " Boissière " : « la continuelle confusion entre le buis et bois ».

En outre, nous ne pouvons nous empêcher de penser que quelques noms d'homme : *Boecius* et *Buoso* ont pu donner naissance à des " Bouexières " et " Bouessières ".

Michel COINTAT I.G.R.E.F. Ancien Ministre Député d'Ile-et-Vilaine ASSEMBLÉE NATIONALE 126, rue de l'Université 75007 PARIS

BIBLIOGRAPHIE

NOTA : Cette bibliographie n'est nullement exhaustive, mais elle permet une étude approfondie sur le buis en France et en Bretagne et sur la toponymie correspondante.

- ABBAYES (H. des), CLAUSTRES (G.), CORRILLION (R.), DUPONT (P.). — *Flore et végétation du Massif Armoricain*. Tome 1, Saint-Brieuc, 1971.
- BARDEL (M.). — La Forêt de buis du domaine de Coudrée. *Revue forestière française*, n° 10, 1958, pp. 631-639.
- BANNAS-PUYGIRON (P. de). — Le Valentinois méridional. Esquisse phytosociologique. Institut botanique de Montpellier, 1933.
- BLAIS (R.). — *Flore pratique*, P.U.F., 1945, 296 p.
- BRAUN (J.). — Les Cévennes méridionales (Massif de l'Aigoual). Etude phytogéographique. Thèse, Arch. Sc. Phys. Nat. Genève, 1915.
- BUFFAULT (P.). — Essai sur la toponymie de la forêt de Tronçais. *Revue des Eaux et Forêts*, 1939.
- BUFFAULT (P.). — Forêt, topographie, géologie et toponymie. *Revue des Eaux et Forêts*, 1943.
- CARNOY (A.). — Origines des noms des communes en Belgique, 1948.
- CORBIÉRI. — *Flore de Normandie*.
- COURCELLES (R.). — *Flore de la Mayenne*. Laboratoire de botanique appliquée, Rennes, dactylographié.
- CHRIST (H.). — Über des Vorkommen des Buchsbaume in der Schweiz und Weiterhin durch Europa und Vorderasien, 1913 (Verb. Naturf. Ges. Basel t. 24, pp. 46-123).
- DAUZAT (A.). — *Toponymie française*, 1939.
- DAUZAT (A.), ROSTAING (Ch.). — *Dictionnaire des noms de lieux de France*, 1963.
- DAUZAT (A.). — *Dictionnaire des noms de famille et prénoms de France*, 1951.
- DAVY de VIRVILLE (A.). — Le buis dans le Massif Armoricain et la flore de saulges (Mayenne), 1935 (Bull. soc. May., Sci., pp. 35-37).
- DAVY de VIRVILLE (A.). — Le buis dans le Massif Armoricain, 1925 (Fl. J. Nat., t. 46 pp. 129-134).
- DIZERBO (A.-H.). — Remarques sur l'origine et la répartition du buis (*Buxus sempervirens* L.). *Buxacées Penn ar Bed*, n° 30, septembre 1962.
- DURIN (L.), MULLENDERS (W.), VAN den BERGHEN. — Les forêts à *Buxus* des bassins de la Meuse française et de la Haute-Marne. *Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique*, t. 98, n° 1, 1964.
- DURIN (L.). — Les groupements à *Buxus* du Bas Chablais (Haute-Savoie). *Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique*, t. 95, 1962.
- DUVAL (M.). — *Forêt et civilisation dans l'Ouest au XVIII^e siècle*. Rennes, Lemée, 1960, 297 p., in 4° dactyl.
- DUVIGNEAUD (J.). — Compléments à l'écologie et à la distribution du Buis (*Buxus sempervirens*) en Belgique. *Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique*, t. 102, 1969.
- FENELON (P.). — *Vocabulaire de Géographie agraire*, 1970.
- FOUCHARDIÈRE (M. de la). — La buxeraie de Coat-an-Noz (Côtes-du-Nord). *Penn ar Bed*, n° 30, septembre 1962.
- ISSLER (E.). — Une station de Buis (*Buxus sempervirens*) dans les charmaies de la plaine haut-rhinoise. *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar*, t. XXV, 1935-1936.
- JOVET (P.). — Une chânaie-buxaie de la vallée de la Bidassoa. *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Toulouse*, t. 86, 1951.
- LEMOINE (J.). — *Toponymie du Languedoc et de la Gascogne*, Paris, 1976.
- LEMOINE (P.). — Le buis dans l'Île-de-France d'après la toponymie (A.F.A.S., 1937).
- LENOBLE (F.), BROYER (Ch.). — Sur la distribution du *Buxus sempervirens* L. en France, *Bulletin de la Société Botanique de France*. Vol. 91-92, 1944-1945.
- LLOYD (J.). — *Flore de l'Ouest de la France*, Nantes, 1854.
- LONGNON (A.). — *Les noms de lieux de la France*, 2 volumes, 1968.
- MOLINIER. — *Cours de Géobotanique*.
- MORLET (M.-Th.). — *Les noms de personnes sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle*. 2 volumes, 1971-1972.
- PARDÉ (L.). — *Les Feuillus*, Paris, 1941.
- PARENT (G.-H.). — Les Buxaies mosellanes 1980 (Mém. de la Soc. Roy. de Bot. de Belgique, n° 8, p. 72).
- PICQUENARD (C.-A.). — Soc. Arch. Finistère, 1923, 70 p.

- PIÉMONT (P.). — *La Toponymie. Conception nouvelle*, 1969.
- PLAISANCE (G.). — *Les formations végétales et paysages ruraux*, Paris, 1959.
- POLY (J.). — Etude des taillis sous-futaie à buis de l'Inspection de St-Claude (Jura). *Bulletin de la Société forestière de Franche-Comté*, t. XXXII, n° 2, 1962.
- ROBIEN (P. de). — *Histoire ancienne et naturelle de la Province de Bretagne*, 1756.
- ROBLIN (M.). — *Terroir de Paris aux époques gallo-romaines et franques*, 1961.
- ROLLAND (E.). — *Flore populaire*, 11 volumes, 1914.
- SOUILLET (G.). — Chronologie et répartition des noms de lieux en -ière et en -ais dans la Haute-Bretagne. *Annales de Bretagne*, 1943.
- SOUILLET (G.). — Le problème des noms de lieux en -ière, en -ais. *Annales de Bretagne*, 1944.
- SOUILLET (G.). — *Pays et paysans de la Haute-Bretagne*, 1946.
- VALMONT, BOMARE. — *Dictionnaire d'Histoire naturelle*, 1793.
- VINCENT (A.). — *Toponymie de la France*, 1937.

ERRATA

Dans l'article de Madame Robitaille et de Monsieur Roberge intitulé : « La sylviculture du bouleau jaune au Québec » paru dans le numéro spécial 1981 « Sylvicultures en futaies feuillues », les légendes des deux photos, page 111, sont à rectifier comme suit :

- Coupe à blanc par bandes avec récolte de houppiers dans un peuplement d'érable jaune et hêtre à grandes feuilles, en vue de régénérer le bouleau jaune. Largeur de la bande : **60 m** (au lieu de 80 m).
 - Dégagement d'un bouleau jaune d'avenir âgé de **10 ans** (au lieu de 20 ans) et issu d'une coupe à blanc.
-

Dans l'article de Monsieur Nepveu intitulé « Impressions forestières en République démocratique allemande » paru dans notre n° 2/82, la carte page 146 est à rectifier comme suit : le district de Rostock aurait dû être grisé, par contre Berlin-Ouest aurait dû paraître en blanc.
